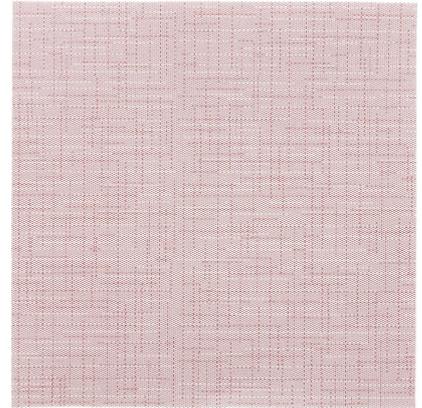


Code d'article	182.02
Description	SERVIETTES
Catalogue	HOS 51
Date de modification	22/08/2022 13:57:17



Sous-compte Chronopost

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	40x40 CM
Tables de configuration	20X20 CM
Matériel	AIRLAID
Couleur	BORDEAUX
Grammage	55 G/M2
Poids et volume des colonnes	10,00
Ligne de produits	'DRY COTTON'

Codes

Intrastat	48183000
ITF14	18420499182022
EAN13	8420499182025

Colisage

Panier avec id <%1> n'existe plus pour cet appareil

Dimensions paquet (cm)	20,00 x 7,50 x 19,50
Poids maximum par bon de livraison	0,48
Volume paquet (m ³)	0,0029250

Si vous modifiez l'utilisateur ou les jours d'expiration,    un nouveau token

Carton

Unités / carton	700
Pantone code 294C	14
Dimensions carton (cm)	41,00 x 56,50 x 22,00
Poids (kg)	6,72
Volume carton (m ³)	0,0509630

Si vous modifiez l'utilisateur ou les jours d'expiration,    un nouveau token

Paielement par PayPal Settings

Cartons / couche	4
Cartons / palette	24
Conditionnement (U base x couches)	4 x 6
Plateforme ANALITZA - Analyse intelligente des clients	135,28
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

Caractéristiques

Biodégradable Compostable Cash & Carry

EN 13432



Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre de consultation des numéros d'identification fiscale (NIF)



Ce produit est certifié PEFC, c'est-à-dire qu'il provient de forêts gérées de manière durable et de sources contrôlées.



Matériau biodégradable : il se décompose en éléments chimiques naturels grâce à l'action d'agents biologiques et physiques sous certaines conditions environnementales qui se produisent dans la nature.



Produit certifié absent de bisphenol-A.

Reg. (CE)
2023/2006

Règlement de la Commission (UE) n°10/2011, du 14 janvier 2011, relatif aux matériaux et objets en plastiques destinés à entrer en contact avec les denrées alimentaires.

panier Token

